

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 30 mars 2007

L'an deux mil sept, le trente mars, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

**Présents** : MM. MASSIAS, LIOTE, SCHNEIDER, ROSSAT, BOTEY, GRANDGIRARD  
Mmes HAMRO, BRETON, BARRE, FABRO, LAMY

**Absents non excusés** : M. JEANNIN, M. SAIAH

**Procuration** : Mme NORO à Mme HAMRO

**Secrétaire** : Denis SCHNEIDER

**TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE**

### **Commune**

#### **Compte Administratif 2006**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2006 s'élevant à :

<b><u>En fonctionnement</u></b> :	<b><u>En investissement</u></b> :
525 346,46 € en dépenses,	319 412,27 € en dépenses,
659 590,98 € en recettes	249 819,27 € en recettes.
Le solde d'exécution s'élève à + 134 244,52 €	Le solde d'exécution s'élève à – 69 593 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **64 651,52 €**.

Le Maire se retirant et après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote le Compte administratif tel que présenté.

#### **Compte de gestion**

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2006 et après examen à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Affectation des résultats 2006**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif, exercice 2006 ;
  - en dépenses d'investissement à l'article 001 :
    - \* 69 593 €
  - en recettes d'investissement à l'article 1068 :
    - \* 69 593 €
  - en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
    - \* 64 651,52 €

## **Budget Primitif 2007**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2007 s'élevant à 635 239 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 1 301 664 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote le budget par nature et par chapitre, tel que présenté.

## **Vote des quatre taxes**

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux, et suite à la préparation du Budget Primitif 2007, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote les quatre taxes applicables pour l'année 2007 :

- Taxe d'habitation :	8,42 %	- Foncier Bâti :	14,71 %
- Foncier Non Bâti :	41,73 %	- Taxe professionnelle :	11,86 %

d'où un produit fiscal attendu de 155 525 €.

## **Locaux commerciaux**

### **Compte Administratif 2006**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2006 s'élevant à :

En fonctionnement :

7 310,99 € en dépenses,

20 413,90 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à + 13 102,91 €

En investissement :

9 245,39 € en dépenses,

5 171,98 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à - 4 073,41 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **9 029,50 €**.

Le Maire se retirant et après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote le Compte administratif tel que présenté.

## **Compte de gestion**

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2006 et après examen à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Affectation des résultats 2006**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif, exercice 2006 ;
  - en dépenses d'investissement à l'article 001 :
    - \* 4 073,41 €
  - en recettes d'investissement à l'article 1068 :
    - \* 4 073,41 €
  - en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
    - \* 9 029,50 €

## **Budget Primitif 2007**

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2007 s'élevant à 17 229 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 8 875 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vote le budget par nature et par chapitre, tel que présenté.

## **Compte de gestion « Lotissement du moulin »**

Le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2006 et après examen à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **Convention stage sauveteur Secouriste « SST »**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition faite par le Centre de Gestion, pour un stage de formation initiale « sauveteur secouriste au travail ».

Cette formation est programmée sur 2 journées de 7 heures. Son coût est de 60 € par agent. Elle intéresse Mme LANZINI Catherine et M. HAMACHE Maïriche qui n'a pas encore suivi ce stage et qui la juge utile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la participation de Mme LANZINI et M. HAMACHE à ce stage,
- autorise le Maire à signer la convention avec le Président du Centre de Gestion.

## **CIADE : Encaissement chèque**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la « CIADE », nous a transmis un chèque de la somme de 68,37 € correspondant au vol du 07 avril 2006 aubâtiment des aérostiers.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte le chèque de 68,37 €,
- autorise le Maire à le remettre à l'encaissement.

## **Subvention Secours Populaire**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention du Secours populaire de Belfort.

Le conseil Municipal jugeant le bien fondé des actions engagées par le Secours Populaire en faveur des plus démunis.

➡ Vote une subvention de 50 € à cet organisme.

Les crédits sont prévus au BP 2007.

## Questions diverses

Le Maire remet aux membres du Conseil Municipal des documents de Pierre VALLAT au sujet de l'Association Juste Tri.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du cimetière intercommunal à Fontaine.

Cette année le syndicat de gestion a décidé de faire réaliser 100 000 € de travaux qui seront principalement l'accès et le parking ainsi que la plantation d'arbres pour les espaces verts, afin de leur laisser le temps de grandir avant d'entreprendre une autre tranche.

Le Maire fait également quelques commentaires sur le budget du Syndicat de la Glacière

Monsieur Jean-Louis BOTEY aimerait que l'on informe les administrés qui ne souhaitent pas avoir de pub dans leur boîte aux lettres qu'ils peuvent s'adresser en Mairie pour obtenir des autocollants « STOP PUB ».

Monsieur Christophe GRANDGIRARD renouvelle les doutes qu'il avait émis à une précédente réunion au sujet de la sécurité de Saïd OUDDANE sachant que cette propriété allait être vendue pour voir si on pouvait intervenir auprès du nouveau propriétaire.

Le Maire répond que cette question sera évoquée lors de la demande de certificat de conformité.

Monsieur Daniel ROSSAT fait un rapport sur la vente de bois de Villersexel qui a rapporté 6 135 € à la commune.

La séance a été levée à 23 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,